

AVIS AU PUBLIC

PAP « Um Wäissereech » à Pontpierre

Conformément à l'article 30, al. 5 de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain,

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins en séance du 13 janvier 2022, a favorablement avisé le dossier relatif au projet du plan d'aménagement particulier nouveau quartier « Um Wäissereech » à Pontpierre, et que le dossier peut être consulté pendant 30 jours au service de l'Urbanisme et du Développement Durable de l'Administration Communale de Mondercange à l'adresse 18, rue Arthur Thinnès et sous www.mondercange.lu, ceci à partir du 19 janvier 2022 au 14 février 2022, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Conformément à l'art.30, al. 8 de la loi du 28 juillet 2011 précitée, tous les intéressés sont invités à présenter leurs observations et réclamations au collège échevinal par écrit, avant le 14 février 2022.

Mondercange, le 13 janvier 2022

Le collège des bourgmestre et échevins,

Jeannot FÜRPASS, Bourgmestre

Serge GASPARD, Echevin

Marc SCHRAMER, Echevin

